

MAIRIE DU GUE DE VELLUIRE

Procès-Verbal Conseil Municipal ordinaire du 06-07-2026

Nbr de conseillers
En exercice 15
Présents 9
Votants 13

L'an deux mil vingt-six, le 06 juillet à 19 h 00,
le Conseil Municipal de la commune du GUE-DE-VELLUIRE dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Polyvalente, sous la
présidence de M. GABORIT Jonathan, Maire.

Date Convocation : 29/06/2026

Présents : GABORIT Jonathan, LILIE Bernard, JULES Gaele, LOUBRY Rudi, GUILLOTEAU Brigitte,
LECOQC David, ROUSSEAU Vanessa, JACQUAT Miguel, BISCARAS Sandrine

Excusés : Claudy SOULISSE à Bernard LILIE
Céline ESCARBASSIERE à David LECOQC
Marc RAYE à Jonathan GABORIT
GUILLOTEAU Rebecca à JACQUAT Miguel

Excusée sans pouvoir : Karine LILIE

Absente : BORDIER Caroline

Secrétaire de Séance : Brigitte GUILLOTEAU

🌀 Mme GUILLOTEAU Brigitte est désignée comme secrétaire de séance.

🌀 Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des observations à formuler sur
le procès-verbal spécial élections de la séance du Conseil municipal du 05 juin 2026.
Le Conseil Municipal, approuve à 13 voix pour le procès-verbal du 05 juin 2026.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer,

🌀 DELIBERATIONS

VOIRIE 2026 : ATTRIBUTION DE MARCHE

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été décidé lors d'un précédent conseil d'adhérer au groupement de
communes avec 8 autres communes pour un marché de réfection de voirie.

Voici le résultat des appels d'offres :

Entreprises	Montant à l'offre en € TTC sur l'acte d'engagement	Observations et remarques	Choix final TTC	Prix		Valeur technique		Note finale sur 5	Clas
			Montant vérifié	note sur 5	Total avec pondération 60%	note sur 5	Total avec pondération 40%		Nº
ATLANROUTE	883 978,56		883 978,56	4,00	2,40	5,00	2,00	4,40	2
COLAS	886 859,40		886 859,40	3,98	2,39	5,00	2,00	4,39	3
EIFFAGE	772 866,16		772 866,16	5,00	3,00	4,30	1,72	4,72	1
					0,00		0,00	0,00	

Il est proposé aux élus d'acter cette attribution avec le montant du marché pour la tranche ferme par la présente délibération. La tranche optionnelle sera reportée à une année ultérieure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 12 voix pour et 1 abstention:

- Décide de fixer le prix du marché de 23 373.50€ HT soit 28 048.20 € TTC pour la commune
- Accepte de signer le marché avec l'entreprise EIFFAGE pour la tranche ferme.
- Autorise le Maire de le-Gué-de-Velluire à signer tous documents s'y afférents.

AMENAGEMENT DE SECURITE DE LA RUE DE L'EGLISE (RD 25) ET VOIES COMMUNALES DIVERSES

Pour donner suite à la réunion de la commission voirie du mois d'avril 2026, nous avons demandé une étude et un chiffrage de l'aménagement de sécurité concernant la rue de l'église (RD25) et de certaines voies communales.

Le devis concernant la RD 25 a été réalisé par l'Agence Routière Départementale et se chiffre à 51 530 euros HT pour des travaux envisagés dans le courant de l'année 2027.

Par ailleurs, il est proposé d'améliorer la sécurité par la pose de signalisation verticale et horizontale sur les rues des Brelouzes, du Châtelier et de la rivière Vendée. Le devis concernant ces voies communales se chiffre à 6 025 € HT.

Ces deux opérations, touchant la sécurité, sont éligibles à la subvention amende de police.

Il est donc proposé aux élus d'acter une demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police programme 2026 pour ces deux dossiers (RD25 et voies communales)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte cette demande de subventions amende de police.
- Autorise le Maire de le-Gué-de-Velluire à signer tous documents s'y afférents.

Les élus demandent si il est possible de dévier les poids lourds qui empruntent la Rue de l'église, Monsieur Le Maire informe les élus qu'il s'est renseigné et tiendra au courant les conseillers par rapport à ce qui est entendu par la desserte locale pour voir ce qu'il est possible de mettre en place.

CHOIX PRESTATAIRE MAINS COURANTES + CLOTURE COTE MAIRIE

Après avoir réalisé plusieurs devis pour la clôture du côté de la mairie et les rambardes de sécurité afin de finaliser la nouvelle mairie, il est proposé aux élus de retenir l'entreprise S.M.F à Longèves en termes de qualité et de prix et qui s'engage à réaliser les poses pour être finis pour l'inauguration du 12 septembre prochain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 12 voix pour et 1 abstention :

- Décide de choisir l'entreprise S.M.F avec un devis de 2117.05€ HT pour le portail et le devis de 4958.17€ HT pour les mains courantes.
- Autorise le Maire de Le-Gué-de-Velluire à signer les documents s'y afférents.

CDD ANNUALISATION PERISCOLAIRE RENTREE SEPTEMBRE 2026

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Le fonctionnement des services périscolaires de la commune, garderie, cantine et entretien des bâtiments communaux nécessite le recrutement d'un agent polyvalent. Il convient donc de créer un emploi d'agent polyvalent, filière technique à temps non complet soit 20 heures annualisées à compter du 01 septembre 2026. Le Maire propose à l'assemblée,

- la création d'un emploi d'agent polyvalent, emploi permanent à temps non complet à raison de 20 heures annualisées.

Cet emploi pourra être pourvu par des agents relevant du grade ou du cadre d'emplois des adjoints techniques C1.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de créer l'emploi d'Adjoint technique emploi permanent à temps non complet à raison de 20 heures annualisées à compter du 01 septembre 2026, susceptible d'être pourvu par des agents relevant du grade ou du cadre d'emploi des adjoints techniques C1.

Si possibilité de recruter en application de l'article 3-3 de la Loi n°84-53

D'autoriser le Maire à procéder au recrutement d'un agent contractuel dans les conditions fixées ci-dessous à savoir :

- motif du recours à un agent contractuel : article L332-8 1°2°3°4°5°6° ou 7° du code général de la fonction publique,
- temps de travail : 20 heures annualisées (taux emploi de 57.14)
- nature des fonctions : Agent polyvalent périscolaire - garderie-cantine-ménage
- niveau de recrutement : (niveau de diplôme ou qualification)
- niveau de rémunération : Indice majoré 371 (+ IFSE régime indemnitaire)
-

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

Mme BISCARAS demande à ce que soit demandé une attestation d'honorabilité.

Invitation Inauguration mairie



Monsieur le Maire et l'ensemble du conseil municipal ont le plaisir de vous inviter à
l'inauguration de la mairie - travaux de rénovation et d'extension, qui se déroulera le :
Samedi 12 septembre 2026 à 10h00
Mairie
27 rue de l'église
85770 Le Gué de Velluire



Report Inauguration Jardin qui bourdonne le 12/09 de 14h30 à 17h00

Les 2 invitations seront distribuées ensemble début septembre 2026.

Point organisation 13 juillet 2026

13 Juillet 2026

Cette année, la fête du 13 Juillet aura lieu à La Taillée

Au programme : le repas champêtre organisé par le Comité des Jeunes à 19h30. A partir de 22h00 : Retraite aux flambeaux. Départ Place de la Mairie de La Taillée suivie du feu d'artifice (le tir du feu est conditionné aux conditions climatiques et aux arrêtés en vigueur le jour j).

Pour terminer cette soirée en beauté, bal populaire animé par le Groupe "The Scammers", qui va mettre une ambiance de folie



Il y a de très fortes chances que le feu d'artifice soit annulé au vu des conditions climatiques encore cette année et probablement les années à venir.

L'idée de l'utiliser à la fête de Noël est évoquée. A voir avec les agents techniques si ok le dimanche 29 novembre 2026 et se renseigner auprès de Planète Artifices sur la durée autorisée de stockage car le feu de 2024 est encore stocké en leurs locaux.

Mme Rebecca GUILLOTEAU demande si il est possible de fournir l'eau gratuite lors du repas. Mme JULES va se renseigner auprès du Comité des fêtes/Jeunes.

Point PLUi- Urbanisme



Courrier grands électeurs

LETRE ADRESSÉE AUX GRANDS ÉLECTEURS DE VENDÉE

Madame, Monsieur,

Je tiens d'abord à vous remercier pour la confiance que vous m'avez accordée en me désignant comme grand électeur lors des prochaines élections municipales. Cette désignation confère un honneur, mais implique aussi une responsabilité importante pour l'avenir de nos communes et pour le développement de la Vendée au sein de la Région. En tant que maire, je mesure pleinement l'importance de la confiance que vous m'avez accordée et je m'engage à vous rendre compte de mon action.

C'est fort de mon expérience de maire et d'élus de terrain que je sollicite aujourd'hui votre confiance comme candidat du Rassemblement National aux élections municipales.

Depuis plusieurs années, le Rassemblement National progresse régulièrement en Vendée. Les élections européennes de 2024 ont confirmé cette dynamique en plaçant notre mouvement au 1er des scrutins départementaux. Cette progression traduit l'adhésion croissante de nombreux Vendéens à nos convictions et à notre projet pour la France. Cependant, cette évolution du paysage politique vendéen ne se traduit pas encore dans la représentation de notre département au Sénat. Les mandats sénatoriaux offrent l'occasion de faire entendre une voix nouvelle, d'apporter dans les instances régionales et nationales une vision représentative d'une partie toujours plus importante de nos concitoyens. Au-delà de cette dynamique locale, j'ai conscience que les échéances nationales de 2027 pourraient profondément transformer le paysage politique français. Dans cette perspective, la Vendée aurait tout intérêt à présenter comme un candidat indépendant d'un parti existant aux élections nationales et à assurer de cette manière l'efficacité des principales de nos communes auprès du futur Président de la République et du futur Gouvernement.

Mon engagement sera celui d'un homme du 50/50 : défendre les collectivités locales, simplifier les normes, se battre pour nos communes, soutenir nos entreprises locales et rurales, préserver notre identité paysanne et porter avec force les intérêts de notre département.

Je sollicite votre confiance mais également en tant que candidat, mais également en tant que collègue élu local, commentez que le Sénat doit rester la voix des communes et de tous des habitants de nos communes.

Dans les prochains jours, les membres de mon équipe prendront contact avec vous pour vous expliquer nos valeurs et nos projets. Ils vous expliqueront aussi les grands enjeux de notre commune. Ces rencontres seront l'occasion d'échanger sur les enjeux de notre département. Nous aurons l'occasion de vous présenter nos propositions, vos attentes et les actions concrètes que nous proposons de mettre en œuvre. Je souhaite que ces échanges soient aussi l'occasion de vous faire connaître le projet du Rassemblement National et de la Vendée, de la Vendée et de la Vendée, de la Vendée et de la Vendée.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à cette démarche et vous prie d'agréer à cette occasion mes salutations les plus distinguées.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma sincère dévouement et de ma haute confiance.



Olivier DALMASSO
CANDIDAT AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES DE VENDÉE
MAIRE DE ST VINCENT SUR OISSE



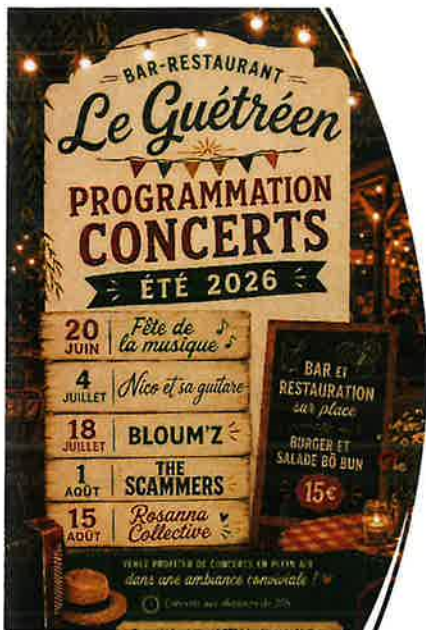
Organisation commissions communales

Dans un but d'organiser au mieux l'occupation de la salle du Conseil, il est demandé aux élus de bien vouloir prévenir le secrétariat des dates de commissions fixées dès que possible.

Retour sur la fête des voisins et fête de la musique

Ambiance sympathique, idée de proposer une date fixe pour l'année prochaine pour la fête des voisins.

Animations à venir



Tour de table :

- Rudi LOUBRY :
- réunion action sociale- repas 03 octobre avec animations (TC Traiteur)
- Visite aux personnes vulnérables lors des épisodes de canicule - formulaire distribué pour que les personnes puissent s'inscrire sur un fichier si elles le souhaitent.
- Assainissement-point réunion CCSVL-début travaux curage boues début août

Bernard LILIE :

- Desserte cantine - table entrée en inox en remplacement du bois
- Grilles à changer (9) - frigo salle des fêtes
- Fontaine à eau à la cantine-projet-à voir budget 2027

Jonathan GABORIT :

- Point sur l'installation de la climatisation dans les bâtiments communaux- aides SYDEV

Prochain conseil : Lundi 14 septembre à 19h00

L'ordre du jour étant épuisé, M le Maire lève la séance à 20h37.



La secrétaire,
Mme Brigitte GUILLOTEAU